



ZONE DE DISTRIBUTION : SOULATGE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée présente une turbidité régulièrement anormale (trouble de l'eau) et une qualité bactériologique dégradée. L'efficacité du traitement doit être suivie avec attention.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :
SOURCE DE L'ADOUX, SCE BOURDICOUS,
FORAGE DÉPARTEMENTAL. L'eau qui l'alimente
est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 128
personnes sur 1 commune (SOULATGE). Le
responsable des installations est : « MAIRIE DE
SOULATGE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «
MAIRIE DE SOULATGE » qui assure l'exploitation
du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

C

Anomalies ponctuelles

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 14

Conformité : 78 %

Valeur maxi : 7 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 1,4 mg/L

Valeur maxi : 2,1 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de
substances différentes. Le maximum réglementaire est
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 296

Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

C

Anomalies ponctuelles

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en
suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au
robinet. Certaines eaux doivent également respecter un
maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 8

Valeur maxi : 12 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau
exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil
réglementaire.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 28,8 °f

Valeur maxi : 31,7 °f

Quelques conseils



En période de sécheresse, limitez
autant que possible votre utilisation
de l'eau du robinet pour les usages
autres qu'alimentaires et d'hygiène
corporelle.



Pour éviter tout risque de
contamination, il ne doit jamais y
avoir de connexion entre les
canalisations d'eau d'un puits ou
d'un récupérateur d'eau pluviale et
celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence,
laissez couler l'eau quelques
minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de
l'eau de votre commune sur le site
Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 07/05/2025

UDI 011000583

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

